

Prix scientifique « CO₂-free » Conditions de participation

§ 1 – Préambule

1. Le prix scientifique « CO₂-free » est organisé par l’Ambassade de France en Slovaquie avec le support de Framatome.
2. Un prix sera décerné dans chacune des deux disciplines suivantes :
 - applications aux technologies de l’énergie nucléaire,
 - contributions scientifiques à la protection de l’environnement.
3. Les gagnants seront déterminés par concours.
4. En soumettant sa candidature, le participant déclare accepter les conditions indiquées dans le présent texte.

§ 2 – Conditions de participation

1. Peuvent candidater les individus qui, à la date de soumission de leur candidature, sont titulaires d’un doctorat et effectuent habituellement une activité de recherche scientifique dans une institution publique slovaque.
2. Pour participer au prix scientifique « CO₂-free », chaque candidat doit transmettre à l’Ambassade de France en Slovaquie un dossier de candidature dont le contenu est détaillé ci-dessous.
3. Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants :
 - un curriculum vitae académique, comprenant une liste de publications ;
 - une présentation des activités de recherche du candidat qui inclut leurs applications ou leur potentiel d'application, en cinq pages maximum ;
 - un résumé de cette présentation des activités de recherche en une demi-page maximum ;
 - une lettre du directeur de l’institution auquel le candidat est affilié, confirmant son affiliation.

§ 3 - Participation au concours

1. Le concours commence par la publication, sur le site de l’Institut français de Slovaquie, du texte annonçant la création du prix scientifique « CO₂-free », et se termine le 15 septembre 2024 à 23h59.



2. La candidature est formalisée par l'envoi, par courrier électronique à l'adresse martina.saganova@diplomatie.gouv.fr et au plus tard le 15 septembre 2024 à 23h59, d'un dossier rédigé en anglais et contenant :
 - un curriculum vitae académique du candidat, comprenant une liste de publications ;
 - une présentation des activités de recherche du candidat qui inclut leurs applications ou leur potentiel d'application, en cinq pages maximum ;
 - un résumé de cette présentation des activités de recherche en une demi-page maximum ;
 - une lettre du directeur de l'institution auquel le candidat est affilié, confirmant son affiliation.
3. En participant, les candidats acceptent que ce dossier soit transmis pour évaluation aux membres du jury, qui sont nommés conjointement par Framatome et par l'Ambassade de France en Slovaquie.
4. L'Ambassade de France en Slovaquie informera les candidats sélectionnés par une réponse à l'adresse électronique utilisée pour envoyer les éléments mentionnés ci-dessus.
5. Si un gagnant n'est pas joignable ou ne répond pas au message dans un délai d'un mois, le gain sera annulé.
6. Le lot est constitué, pour chacun des deux gagnants :
 - du versement par Framatome d'un montant de 2 000 €, qui sera versé directement sur leur compte bancaire ;
 - de l'attribution, par l'Ambassade de France en Slovaquie, d'une bourse pour « séjour scientifique de haut niveau » permettant un séjour de recherche d'un mois dans une institution française en 2025. Cette bourse consiste en le versement d'une somme de 1 704 € ou 2 055 € (suivant la date à laquelle le candidat a soutenu son doctorat, montant déterminé par les règles régissant les « bourses France Excellence » proposées par l'Ambassade de France en Slovaquie) et leur donne accès à un soutien de Campus France pour la recherche d'un hébergement. Ce séjour devra être effectué durant l'année 2025. L'Ambassade de France en Slovaquie apportera si nécessaire un soutien au gagnant dans la recherche d'une institution d'accueil pour ce séjour scientifique.
7. Un transfert du prix à un tiers n'est pas possible.
8. Le jury est souverain dans sa sélection des gagnants du prix et n'aura pas à justifier de sa décision.



§ 4 - Fin anticipée du concours

1. L'Ambassade de France en Slovaquie se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au concours à tout moment, sans préavis et sans avoir à en indiquer les raisons. Cela vaut en particulier pour les cas où le bon déroulement du concours n'est pas garanti pour des raisons techniques (par ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans le matériel ou le logiciel).

§ 5 - Contenus et exonération de responsabilité

1. Le candidat s'engage sur l'exactitude des informations contenues dans son dossier de candidature. Toute déclaration inexacte pourra justifier son exclusion du concours.
2. Toute responsabilité de l'Ambassade de France en est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

§ 6 - Protection des données & voies de droit

1. Les informations fournies ne seront transmises par l'Ambassade de France en Slovaquie qu'aux membres du jury et dans le seul objectif d'évaluer la qualité des candidatures. En outre, les données des participants ne sont pas archivées, ne sont pas transmises à des tiers et sont détruites après l'action.
2. Tout recours juridique est exclu.